

À la fin du premier trimestre 2022, la dette publique s'établit à 2 901,8 Md€

DETTE TRIMESTRIELLE DE MAASTRICHT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU) - PREMIER TRIMESTRE 2022



Avertissement

Le calcul de la dette trimestrielle mobilisant des sources comptables moins complètes que celui des comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

Pour une période donnée, la variation de la dette ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et des passifs exclus du périmètre de la dette de Maastricht, dont les primes et décotes à l'émission. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle.

Les contributions à la dette publique calculées pour les sous-secteurs des administrations publiques ou pour une entité en particulier excluent les dettes vis-à-vis d'autres administrations publiques, la dette publique au sens de Maastricht étant consolidée.

Au premier trimestre, la dette publique augmente de 88,8 Md€ et s'établit à 114,5 % du PIB

À la fin du premier trimestre 2022, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 901,8 Md€, soit 114,5 % du PIB. Après la baisse du quatrième trimestre 2021 (–19,8 Md€), la forte augmentation de la dette publique ce trimestre (+88,8 Md€) alimente pour une large part la trésorerie des administrations publiques (+52,1 Md€), principalement celles de l'État et des administrations de sécurité sociale (Asso). De ce fait, la dette nette des administrations publiques augmente moins fortement (+37,6 Md€) et s'établit à 101,1 % du PIB.

L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celles de l'État et des administrations de sécurité sociale

Au premier trimestre 2022, la contribution de l'État à la dette publique augmente de 64,8 Md€. L'État émet principalement des titres obligataires de long terme (+68,6 Md€) alors que l'encours de titres négociables de court terme poursuit sa diminution pour le quatrième trimestre consécutif (-4,2 Md€). Par ailleurs, les dépôts des correspondants au Trésor augmentent de 0,7 Md€ alors que les prêts diminuent de 0,2 Md€. Cet endettement de l'État alimente en partie sa trésorerie (+32,8 Md€), si bien que la contribution à la dette nette de l'État progresse plus modérément (+32,5 Md€).

La contribution des Asso à la dette publique s'accroît également (+25,6 Md€). Comme c'était le cas au premier trimestre 2021, l'Urssaf Caisse nationale (ex-Acoss) s'endette fortement via l'émission de titres négociables de court terme (+14,7 Md€) et cet endettement alimente sa trésorerie (+17,2 Md€). La Cades s'endette également via des émissions de court terme (+2,4 Md€) et de long terme (+8,1 Md€). En 2022, la Cades poursuit ses versements à l'Urssaf Caisse nationale au titre des reprises de dettes des régimes de sécurité sociale pour un total de 35 Md€. Au premier trimestre, ces versements représentent 10 Md€.

La dette des organismes divers d'administration centrale et celle des administrations publiques locales diminuent

La contribution des organismes divers d'administration centrale (Odac) à la dette publique diminue de 1,3 Md€, du fait du désendettement de SNCF Réseau (-1,3 Md€).

La contribution des administrations publiques locales à la dette publique diminue de 0,3 Md€. Notamment, les communes et les départements diminuent leur endettement (respectivement -0,6 Md€ et -0,3 Md€) avec le remboursement d'emprunts bancaires pour 1,9 Md€, partiellement compensé par l'augmentation de 1,0 Md€ de leur dette en obligations. Par ailleurs, les régions augmentent leur dette (+0,7 Md€) à travers l'émission de billets de trésorerie (+0,9 Md€).

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

				(en milliards d'euros)		
	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1	
Ensemble des adm. publiques	2737,1	2760,7	2832,9	2813,1	2901,8	
en point de PIB (*)	117,4%	113,9%	115,2%	112,5%	114,5%	
dont, par sous-secteur, consolidée (*):						
État	2145,1	2165,1	2230,5	2228,8	2293,6	
Organismes divers d'adm. centrale	64,3	61,6	66,5	64,2	62,8	
Administrations publiques locales	230,5	233,1	236,0	245,5	245,1	
Administrations de sécurité sociale	297,1	300,9	299,9	274,6	300,2	
dont, par instrument :						
Dépôts	43,7	42,9	45,3	45,1	45,8	
Titres négociables	2412,2	2439,6	2509,5	2483,3	2574,1	
court terme	273,4	270,5	268,0	231,5	246,6	
long terme	2138,9	2169,0	2241,5	2251,8	2327,5	
Crédits	281,2	278,2	278,1	284,7	281,9	
court terme	13,7	12,1	12,4	11,0	10,7	
long terme	267,4	266,1	265,7	273,7	271,2	

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source: Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

Au premier trimestre 2022, la dette publique nette augmente de 37,6 Md€

La dette nette des administrations publiques s'élève à 2 562,6 Md€ au premier trimestre, s'établissant à 101,1 % du PIB. Elle augmente de 37,6 Md€. L'écart avec la hausse de dette brute au premier trimestre a pour principale contrepartie l'augmentation de trésorerie des administrations publiques (+52,1 Md€), alors que les détentions de titres obligataires et de prêts diminuent (respectivement -0,4 Md€ et -0,5 Md€).

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1
Ensemble des adm. publiques	2411,2	2480,0	2521,4	2525,1	2562,6
dont:					
État	1935,3	1994,1	2030,3	2038,4	2070,9
Organismes divers d'adm. centrale	56,1	53,7	58,7	56,1	53,5
Administrations publiques locales	216,7	219,1	222,0	231,4	230,9
Administrations de sécurité sociale	203,2	213,0	210,4	199,2	207,4

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

Dette au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France

La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'organismes de placement collectif diminue fortement au premier trimestre

Au premier trimestre 2022, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques diminue de 12,7 Md€, pour s'établir à 304,3 Md€. Au sein des administrations publiques, cette baisse se répartit entre les Asso (-4,7 Md€), les Odac (-4,5 Md€) et l'État (-3,6 Md€). Elle provient principalement des pertes en détention enregistrées du fait de la baisse du prix des titres (-12,6 Md€), tandis que les ventes nettes des achats s'élèvent à 0,1 Md€.

Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2021T1	2021T2	2021T3	2021T4	2022T1
Ensemble des adm. publiques	280,9	297,3	297,7	317,0	304,3
dont:					
État	71,3	76,9	78,2	85,8	82,2
Organismes divers d'adm. centrale	52,4	57,7	57,6	58,7	54,3
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	157,1	162,7	161,7	172,3	167,7

Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFiP, Banque de France

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Source: Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France.

Pour en savoir plus

Au dernier trimestre d'une année, le produit intérieur brut (PIB) utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs du sous-secteur qui sont détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux qui sont détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

La méthodologie est disponible dans l'onglet « Documentation » de la page de l'indicateur sur insee.fr.

Prochaine publication: le 23 septembre 2022 à 8h45

Contact presse: bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr: twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques 88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier ISSN 0151-1475